

Communication de la Maire relative au budget primitif 2019

Ce débat budgétaire intervenant seulement quelques semaines après le débat d'orientations budgétaires (DOB), les principales hypothèses communiquées à cette occasion sont confirmées par cette communication relative au budget primitif 2019.

Malgré des incertitudes qui restent importantes, notamment au regard des discussions en cours sur le projet de loi de finances, et celles à venir au premier semestre 2019 sur la réforme plus globale de la fiscalité locale, nous poursuivons avec constance la mise en œuvre de la même stratégie budgétaire, encore récemment saluée par les agences de notation.

Cette stratégie, fondée sur la stabilité de la fiscalité directe locale, au service du pouvoir d'achat des Parisien.ne.s, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un ambitieux plan d'investissement participant à l'amélioration de la qualité des services publics et un endettement modéré, permet d'assurer la mise en œuvre du programme de mandature.

Ce budget, dans la continuité des précédents, permet de renforcer notre action en faveur de la construction d'une ville plus solidaire, plus écologique, plus accessible et plus attractive. Face aux enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés – crises humanitaire, climatique, délitement démocratique – nous devons plus que jamais agir pour faire de notre Ville un territoire où les notions de qualité de vie, de mixité sociale, d'adaptation au changement climatique soient une réalité.

I. Une stratégie budgétaire constante dont le sérieux permet de concilier la mise en œuvre du programme de mandature et le maintien d'une gestion saine des finances de la Ville

Les documents relatifs au DOB avaient permis de communiquer aux conseiller.e.s de Paris les principales hypothèses du budget primitif 2019. Ces éléments sont confirmés et détaillés dans les documents présentés dans le cadre de ce débat budgétaire.

Le contexte : un budget unique voté par fonction et conforme au contrat financier signé avec l'État

Il est important, avant toute chose, de rappeler que ce budget est le premier formellement adopté sous la forme d'un seul document budgétaire commun à la Ville et au Département, en raison de la fusion des collectivités effective au 1^{er} janvier 2019.

En outre, ce budget est le premier soumis au vote par politique publique, alors qu'il était auparavant par chapitres budgétaires. C'est une amélioration notable pour la lisibilité et la transparence du budget et donc un gage de renforcement de la démocratie locale.

Nous poursuivrons également le travail engagé dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes pour laquelle une formation inter-juridictionnelle, composée de magistrats de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes, nous accompagnent. Le Conseil de Paris sera tenu informé des travaux, conformément à notre engagement, en fin de premier trimestre 2019. Cette expérimentation doit nous permettre d'améliorer encore la fiabilisation de notre information budgétaire et comptable, au service d'une gestion modernisée.

Autre élément de contexte important, ce budget primitif est le premier soumis au vote dans le cadre de la contractualisation financière avec l'État. Pour mémoire, ce contrat rappelle le plafond de douze années de capacité de désendettement (calculée comme le rapport entre la dette et l'épargne brute) comme ratio de bonne gestion. Il stipule par ailleurs que les dépenses de fonctionnement, hors péréquation, de compte administratif à compte administratif, ne doivent pas évoluer de plus de 1,14%. Ce nouveau contexte implique de présenter, dans la mesure du possible, les évolutions de dépenses entre le compte administratif prévisionnel, qui ne sera voté qu'en juin prochain, et le budget primitif.

Une stratégie budgétaire confirmée

La stratégie budgétaire présentée au moment du DOB est déclinée aujourd'hui dans le projet de budget primitif 2019.

Tout d'abord, conformément à notre engagement depuis le début de la mandature, le pouvoir d'achat des Parisien.ne.s sera préservé avec la décision de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux. C'est une mesure essentielle, au regard notamment du coût de la vie à Paris, et plus particulièrement du logement, qui aide au maintien des classes moyennes dans notre ville.

De plus, le dialogue exigeant conduit au sein de l'Exécutif municipal permet de présenter une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Notre méthode constante depuis 2014 est la recherche permanente de l'efficacité du service public local qui est mis en place, sans recours à des économies forfaitaires ou à des coups de rabot. L'usager des services publics parisiens est placé au cœur de notre action. Cela nous permet de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos priorités politiques, à savoir l'entretien et la propreté de nos espaces publics, la transition écologique, et la solidarité en direction des plus vulnérables, l'innovation et l'attractivité de notre territoire. Sur le périmètre de la norme de dépenses contractualisées avec l'État, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement hors péréquations financières entre les collectivités, le BP 2019 baissera de 1,34% par rapport au BP 2018. Par contre, entre la prévision d'exécution anticipée pour 2018 et le budget primitif 2019, les dépenses augmenteront de 0,38%. Pour rappel, l'évolution moyenne annuelle constatée depuis le début du mandat est de 0,34%.

Au sein de cette enveloppe, les dépenses de personnel augmenteront de 1,8% entre la prévision d'exécution 2018 et le budget primitif 2019. Cette évolution modérée, dont 60% est due à des facteurs exogènes, traduit le souci constant de l'Exécutif de concilier maîtrise de la masse salariale et respect des priorités de la mandature en matière d'offre et d'efficacité du service public. Les efforts continus de la collectivité en matière de modernisation et de transformation de son organisation, de reconversion professionnelle, de prévention des

inaptitudes et de réduction de l'absentéisme permettent en effet de poursuivre l'ouverture de nombreux équipements et le renforcement des moyens humains dans de nombreux secteurs comme la propreté ou la cohésion sociale tout en respectant la trajectoire budgétaire responsable que nous nous sommes fixée.

Doute inhérent à la procédure budgétaire, au regard des calendriers budgétaires parallèles entre la Ville et l'État, nous ne connaissons pas encore la version définitive de la loi de finances pour 2019. Certaines incertitudes subsistent, au-delà des évolutions traditionnelles de dépenses de péréquation observées ces dernières années. A cet égard, il est fondamental de rappeler, une fois encore, que Paris sera plus que jamais l'année prochaine la collectivité la plus solidaire de France. Elle contribue à elle seule à 22% de la solidarité territoriale nationale et 55% de la solidarité territoriale francilienne. Nous sommes fiers de cet important soutien aux autres collectivités. Toutefois, l'atterrissage pressenti des négociations relatives au financement des allocations individuelles de solidarité entre le Gouvernement et la direction de l'Assemblée des départements de France (ADF), n'est pas acceptable. Alors que le principe d'une nouvelle recette compensant au moins partiellement la mise en place d'un nouveau fonds de péréquation départemental horizontal avait été accepté avant l'été, l'ADF a finalement pris son parti de valider un accord sans recettes nouvelles. L'augmentation de ces dépenses de péréquation entraînera une accélération de l'effacement observé depuis plusieurs années avec, en miroir, la baisse continue des dotations de l'État. Cette perte de ressources s'élève à plus de 1,2 milliard d'euros depuis 2010, soit une minoration pérenne de nos recettes de fonctionnement de l'ordre de 14%. Ce choc historique se double d'une dette sociale de l'État de près de 1,5 milliard d'euros et de charges de centralité supportées par Paris, capitale et ville-monde, estimée à plus de 700 M€ annuels.

Par ailleurs, les contributions aux principaux partenaires de la collectivité sont attendues en quasi-stabilité par rapport à l'année passée. Ainsi, la baisse de notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police prend en compte d'une part le rebasage effectué à l'occasion du budget supplémentaire 2018, et neutralise, d'autre part, la compensation de l'augmentation de la contribution sociale généralisée des militaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le Gouvernement devant compenser cette hausse comme pour l'ensemble des fonctionnaires. La contribution au SYCTOM sera stable entre l'exécution anticipée en 2018 et le budget primitif 2019, à hauteur de 105 M€. Enfin, nous contribuerons l'année prochaine pour 388 M€ à Ile-de-France-Mobilités, confirmant une nouvelle fois notre investissement majeur en faveur des transports en commun et de la mobilité.

Cette sobriété recherchée dans les dépenses de fonctionnement courant des services de la collectivité se doublera l'année prochaine de recettes de fonctionnement dynamiques dont la correcte exécution fera l'objet d'une vigilance particulière. À ce stade, sans connaissance du futur projet de loi de finances rectificatives consacré à la réforme de la fiscalité locale, nous attendons des recettes fiscales dans la continuité des exercices précédents. Il est là encore important de souligner les pertes de dynamique de recettes fiscales liées à des transferts de compétences. À cet égard, la perte de dynamique de recettes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au bénéfice du conseil régional Ile-de-France, justifié ailleurs par le transfert de la compétence « transports » des conseils départementaux vers les conseils régionaux, s'explique difficilement en Ile-de-France où cette compétence était déjà exercé par Ile-de-France-Mobilités.

En matière de fiscalité immobilière, le relatif tassement du marché immobilier observé pendant l'été nous invite à la prudence. Nous attendons ainsi 1 480 M€ de recettes l'année prochaine, à comparer aux 1 450 M€ prévus à date en exécution 2018. C'est une inscription réaliste, qui s'appuie sur les analyses les plus récentes de la Chambre des notaires.

Nous poursuivrons par ailleurs dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificative dédié à la réforme de la fiscalité locale notre action en faveur de la mise en place d'une nouvelle taxe de mobilisation des logements sous-occupés. Face à la crise du logement à laquelle sont confrontées les métropoles denses, il est plus que jamais nécessaire qu'elles disposent des outils incitatifs à la remise sur le marché de tous les logements résidentiels. Nous défendons également l'affectation de ressources complémentaires qui sont indispensables aux collectivités locales pour financer les nouvelles et importantes responsabilités en matière de transition énergétique et écologique.

Hors fiscalité, les recettes de stationnement sont attendues à 333 M€, soit une reconduction du montant inscrit au dernier budget primitif. Certes, nous avons rencontré des difficultés opérationnelles en 2018, mais l'amélioration observée dans la réalisation du contrôle de stationnement, et les très importantes marges existantes au regard du taux de respect encore très faible à Paris, de l'ordre de 20% contre près de 80% à Bordeaux ou 90% à Madrid, nous permettent d'envisager ces recettes en stabilité par rapport au BP 2018.

Par ailleurs, les recettes de loyers capitalisés sont inscrites à hauteur de 155 M€, à la suite de la dérogation octroyée par le Gouvernement actuel. Elles traduisent l'engagement de la Ville dans une politique volontariste de conventionnement des logements du parc libre des bailleurs sociaux. C'est un pan important de notre politique en faveur du logement social, permettant d'afficher ainsi au 1^{er} janvier 2017 un taux de 20,53 % de logements sociaux à Paris, contre encore 18,46 % en 2014.

Ces efforts de gestion nous permettront l'année prochaine de disposer d'une épargne brute conséquente de 573,6 M€, symbole du sérieux budgétaire de la collectivité. Ajouté aux recettes réelles d'investissement de 530 M€, notre capacité de financement permettra, l'année prochaine, de financer grâce aux ressources propres de la collectivité 65% des investissements opérationnels.

Dans cette perspective, la trajectoire d'endettement de la Ville restera pleinement contrôlée et soutenable en 2019, comme c'est le cas depuis le début du mandat. Il est toujours important de rappeler qu'à la différence de l'État, l'emprunt d'une collectivité ne sert qu'à financer une partie de ses investissements. Parler de dette d'une collectivité, c'est ainsi évoquer les investissements qu'elle réalise sur son territoire au service de l'amélioration des services publics et du cadre de vie. Alors qu'à la suite de la baisse des dotations de l'État, de nombreuses collectivités ont choisi de baisser leur investissement, Paris a fait un choix contra-cyclique assumé en proposant d'investir 10 milliards d'euros sur la mandature. Par ailleurs, ces investissements renforcent la valeur du patrimoine de notre collectivité, évalué aujourd'hui à plus de 31 milliards d'euros. Mais ce choix est fait en responsabilité, comme le démontre notre capacité de désendettement de 11,25 années l'année prochaine, inférieure au plafond des douze ans.

La dette totale de notre collectivité devrait ainsi s'élever en fin d'année prochaine à 6,46 milliards d'euros, soit un montant très éloigné de certains chiffres fantaisistes apparus ici ou là. La dette par habitant de Paris restera inférieure à celle observée dans de nombreuses grandes villes françaises, à compétences égales. La dette par habitant à Paris de 2 549 € au 1^{er} janvier 2018 est ainsi à comparer aux 3 749 € à Marseille, 3 624 € au Havre ou encore 4 799 € à Nice.

II. Un budget 2019 ambitieux au service d'une métropole durable, inclusive et attractive

Le BP 2019 constitue la cinquième année de mise en œuvre de l'ambitieux programme d'investissement de la mandature (PIM). Plus de 96% des autorisations de programme, soit 9,58M€ auront ainsi été votées depuis 2014. Nous entrerons dans une année de réalisation et de livraison importante de nouveaux équipements et services. La Ville se transforme et, devient plus accessible, plus respirable, elle s'embellit. Nous tenons nos engagements d'investissement au service des Parisien.ne.s. Nos engagements deviennent des réalisations.

C'est un choix clair et assumé en faveur du développement d'un service public de qualité et d'une amélioration du cadre de vie. En outre, les investissements de notre collectivité ont permis, dans une période compliquée pour l'investissement local, qui représente 70 % de l'investissement public global, de consolider l'activité économique en Ile-de-France et en France, face aux conséquences de la crise.

Les 1 704 M€ de crédits de paiement prévus vont permettre de poursuivre l'ouverture d'équipements et d'assurer l'entretien du patrimoine de la collectivité.

Sur le modèle des années précédentes, nous consacrerons également 5 % du PIM au budget participatif, soit 100 M€. Cette enveloppe permet aux Parisien.ne.s de participer pleinement à la réalisation du budget d'investissement de la Ville. Nous pouvons être fiers d'avoir mis en place le budget participatif le plus important au monde, symbole de notre engagement en faveur du renforcement de la place des citoyen.ne.s au cœur du fonctionnement de la Cité.

Enfin, notre collectivité a souhaité dès 2014 faire des quartiers prioritaires sa priorité. Ce cap est encore cette année tenu avec la territorialisation d'environ 25 % du PIM au bénéfice de ces quartiers et de leurs habitants, qui représentent 16,5% de la population. Cela témoigne d'un soutien sans faille apporté à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects au quotidien (éducation, culture, jeunesse, logement, transports ou encore développement économique).

Face à l'urgence climatique, le devoir d'accélérer les politiques de transition énergétique et écologique

Nous devons tout d'abord accélérer nos politiques en faveur de l'**environnement et du développement durable**. Notre modèle de développement arrive en bout de course et il est de notre responsabilité, dès aujourd'hui, face à l'urgence climatique, de répondre présents sur le terrain des politiques de transition vers un modèle plus équilibré, gage d'amélioration notable de la qualité de vie des Parisien.ne.s.

2018 a vu l'adoption par le Conseil de Paris de nombreux plans en faveur de la transition écologique de notre ville, comme le Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui fixe la trajectoire d'une ville neutre en carbone et entièrement convertie aux énergies renouvelables en 2015, le Plan biodiversité, le plan Paris Pluie, ou encore la Stratégie pour une alimentation durable. 2019 sera donc l'an 1 de la mise en place de ces nouvelles politiques ambitieuses.

Après l'aménagement de 3 cours d'écoles Oasis à l'été 2018 (dans les 12^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements), nous multiplierons par 10 le nombre de cours rénovés selon des procédés innovants à l'été 2019 afin de permettre à nos écoliers d'évoluer dans des espaces plus frais pendant les vagues de chaleur, avec des revêtements permettant d'absorber la pluie plutôt que de la renvoyer vers le réseau d'assainissement. Sur la même question de l'eau pluviale, nous rouvrirons une rivière artificielle dans le Bois de Vincennes, un projet exceptionnel en faveur de la trame bleue parisienne. Nous créerons avec un co-financement européen un espace de dépollution des eaux pluviales avec filtration par des roseaux plantés dans le Bois de Boulogne. Ces 3 exemples démontrent notre volonté de recréer notre lien avec l'eau en ville et de ne plus renvoyer d'eau polluée en Seine rejoignant ainsi notre objectif de baignade urbaine dans la Seine.

La mise en place opérationnelle du nouveau plan climat en 2019, c'est le lancement d'Eco-rénovons 2, ou encore d'un fonds air-bois en lien avec la Métropole du Grand Paris (MGP) permettant de diminuer la pollution générée par les feux de cheminées. L'année 2019 est aussi une année de référence pour le bilan carbone de Paris. Celui-ci sera entièrement recalculé et concernera l'ensemble des émissions du territoire, comme cela est fait tous les cinq ans. D'autres études permettront de soutenir les actions du nouveau plan climat comme celle relative à la création d'un opérateur de compensation carbone, une action qui s'inscrit dans l'objectif de « neutralité carbone ».

L'année 2019 lancera également la dernière phase du deuxième contrat de performance énergétique des écoles (37 établissements concernés en 2018), ainsi que des projets de production d'énergies renouvelables, comme la centrale solaire du parc floral et la récupération de chaleur sur les eaux usées pour chauffer la mairie du 11^{ème} arrondissement.

La ville durable, c'est également une ville qui compte de **nombreux espaces verts**, autant d'espaces de respiration au quotidien. L'année 2019 sera la première année de réalisation des objectifs du nouveau Plan biodiversité de la Ville, récemment adopté par le Conseil de Paris.

L'ouverture au public d'ici 2020 de 30 hectares de nouveaux espaces verts va se concrétiser en 2019 par de nombreuses livraisons, notamment les jardins Perle Thorigny dans le 3^{ème} arrondissement, Balcon vert dans le 10^{ème} arrondissement, Bréguet Chemin Vert dans le

11^{ème} arrondissement, la première phase de la Caserne de Reuilly dans le 12^{ème} arrondissement, Samuel Beckett dans le 13^{ème} arrondissement, Boulevard Victor dans le 15^{ème} arrondissement, la forêt linéaire Nord dans le 19^{ème} arrondissement ou encore Serpollet dans le 20^{ème} arrondissement. De nouvelles promenades publiques contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s des quartiers parisiens populaires en GPRU (Hôpital Broussais à la Porte de Vanves, Cesária Évora dans le 19^{ème} arrondissement). L'éclosion de nouvelles rues végétales est prévue dans plusieurs arrondissements (les 2^{ème}, 5^{ème} et 11^{ème} arrondissements) tout comme la poursuite du programme de plantation de 20 000 arbres sur la mandature.

L'ouverture au public de de trois tronçons de la Petite Ceinture avec de nouveaux accès est aussi programmée dans les 12^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Cette politique se double également d'une stratégie en matière d'**agriculture urbaine** avec l'objectif d'atteindre 30 hectares dédiés sur Paris. Après le succès des appels à projets I et II (15 ha sur plus de 60 sites), les Parisculteurs lauréats s'installent progressivement (16 sites en production en 2018). L'appel à projets Parisculteurs III en 2019 aura une dimension métropolitaine en associant notamment des sites du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Propice aux circuits courts, la plus grande ferme urbaine de Paris (7 200 m² dont une serre) va s'installer en 2019 sur le toit de l'hôtel logistique de Chapelle international et les appels à projets Houblons I et II en 2017 et 2018, sur 29 sites municipaux et partenaires, représentent 2 km de murs mis à disposition des houblonniers afin d'accompagner l'émergence d'une nouvelle production agricole pour les brasseries franciliennes.

Construire un nouveau modèle de ville passe également par le renforcement de l'**économie circulaire** et des structures œuvrant dans ce champ. 2019 permettra ainsi de finaliser de nombreux projets et équipements. En premier lieu, de nouvelles ressourceries dans les 12^{ème} et 18^{ème} arrondissements seront inaugurées, ainsi que le laboratoire d'économie circulaire (20^{ème} arrondissement) porté par la fédération d'entreprises d'insertion Envie. Cette année permettra également de mener à bien plusieurs projets de consommation responsable, parmi lesquels deux nouvelles coopératives alimentaires (11^{ème} et 20^{ème} arrondissements), le restaurant durable « Scilicet » sur les Berges, mais aussi le lancement en test d'une plateforme de livraison numérique dédiée aux coopératives de livreurs (Coopcycle).

En investissement, le budget 2019 permettra de financer la deuxième partie des travaux des « Canaux », Maison des économies solidaires et innovantes, permettant d'en faire un véritable modèle de rénovation durable et circulaire. La première partie des travaux, réalisée entièrement en respectant le principe de l'économie circulaire et solidaire pour un coût maîtrisé, a valu à la ville un Prix Territoria en 2018.

Enfin, 2019 marquera le démarrage de plusieurs démarches structurantes en matière d'économie circulaire, prévues dans la deuxième feuille de route adoptée à l'unanimité en novembre : une politique ambitieuse de lutte contre les plastiques, une nouvelle approche circulaire des lieux et manifestations culturelles, et le lancement d'un plan d'actions pour rendre la mode parisienne plus éthique.

Ces politiques de transformation s'articulent également de politiques structurantes en matière de **transports**, compétence partagée avec Ile-de-France-Mobilités.

En 2019, le plan de lutte contre la pollution de l'air liée au trafic routier entrera dans une nouvelle phase. La Zone à faible émission (ZFE) parisienne, première en France, franchira une nouvelle étape au 1^{er} juillet 2019 avec l'interdiction de circuler du lundi au vendredi de 8h à 20h étendue aux véhicules polluants estampillés Crit'Air 4. Cette zone pourra également être complétée d'une zone à l'échelle métropolitaine, la MGP ayant voté la mise en œuvre d'une ZFE sur son territoire. Les nombreuses aides financières mises en place par la Ville, permettant un accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacement non polluants, feront l'objet d'une information renforcée et coordonnée avec la MGP notamment qui a décidé de travailler à la mise en place d'une ZFE métropolitaine. Il faut souligner à cet égard que sur une initiative de la Ville de Paris et en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes sur l'égide du Forum Métropolitain du Grand Paris, les quatre équipes pluridisciplinaires chargées de construire une vision prospective du devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies structurantes du Grand Paris, rendront leur rapport au premier semestre 2019. Au total, la Ville aura investi 1 M€ dans ces études de classe internationale.

Parallèlement, le développement des alternatives aux modes de transports polluants restera une priorité qui se traduira par de multiples actions et réalisations au profit de tous les usagers de l'espace public, Parisien.ne.s, Francilien.ne.s et visiteur.euse.s.

Conformément au plan vélo adopté à l'unanimité, de nombreux aménagements de nouvelles pistes cyclables, dont plusieurs issus du budget participatif, verront le jour et viendront renforcer le maillage du territoire parisien et métropolitain : Réseau Express Vélo (REVe) Rive Gauche, rue de Rivoli, avenue des Champs-Élysées, boulevard Voltaire, boulevards de Sébastopol et de Strasbourg, avenue de Flandres, rue Marcadet... Plusieurs projets de stationnement sécurisés verront aussi le jour : installation de premières véloboxes sur l'espace public, études pour la livraison des deux vélostations aux gares de Montparnasse et de Lyon. Un deuxième programme d'arceaux vélos sur voirie va être lancé. Le déploiement du nouveau Vélib' sera achevé en mars à l'échelle métropolitaine, dont 1400 stations sur Paris.

La promotion de l'autopartage, qu'il soit en flotte libre ou en boucle, sera poursuivie. Le nombre de places sur voirie dédiées à l'autopartage en boucle (SVP2, qui devient Mobilib') sera porté à 1000, dont 500 places dédiées aux véhicules électriques sur les anciennes places Autolib'. Les places ex-Autolib' seront également mises à la disposition des Parisien.ne.s pour de la recharge de véhicules électriques avec 1000 bornes accessibles aux particuliers comme aux professionnels proposant des services de free-floating électriques, et pour du stationnement dédiés aux véhicules électriques sur 1500 places environ.

Par ailleurs, les bornes d'appel taxis seront modernisées avec un nouveau mobilier et la création d'un numéro d'appel unique.

L'ouverture de 1200 places relais situées dans des parkings à proximité des portes de Paris permettra aux Franciliens travaillant à Paris, dotés du pass Navigo, de stationner leur véhicule plus facilement et de poursuivre leur déplacement en transports en commun.

En matière de transports collectifs, le programme d'aménagements de voirie en faveur du réseau de bus s'accélénera en vue de la restructuration du réseau de bus parisien (Grand Paris des bus), prévue pour avril 2019, restructuration qui viendra renforcer la desserte des

arrondissements périphériques et les liaisons avec les communes riveraines. Sur la base des concertations menées, les premiers travaux pour la création de lignes des Quais hauts et de la Rode des gares débiteront également. La Ville poursuivra le prolongement du tramway T3 vers la Porte Dauphine, dans la continuité de l'enquête publique et à la suite de l'inauguration du tronçon Chapelle-Asnières. Elle continuera à apporter des financements conséquents et participera à la mise en œuvre de projets interdépartementaux tels que le prolongement de la ligne 14 du métro, l'adaptation des stations existantes des lignes 11 et 14, le prolongement à l'Ouest du RER E (Eole), du T9 à Porte de Choisy et du TZen 5 à Bibliothèque François Mitterrand et participera à l'arrivée des tramways T8, du T-Zen 3 (Villette-Pavillons-sous-Bois) et du prolongement de la ligne 10 du métro. Enfin, la Ville contribuera aux travaux menés par Ile-de-France Mobilités sur le bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est et accompagnera les partenaires sur le secteur des gares de Lyon (rue de Bercy, taxis gare de Lyon...), d'Austerlitz et de Bercy. La Ville participera aux études relatives à la liaison à haut niveau de service (LHNS) des quais hauts prolongés pilotées par Ile-de-France Mobilités.

L'objectif de rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (marche et vélo), devenu concret par l'engagement des travaux de réaménagement des grandes places parisiennes (Bastille, Madeleine ou encore Nation et Panthéon), se poursuivra dans de grands projets de rénovation du réseau de voirie, boulevard de la Chapelle ou encore rue Marcadet. L'approfondissement des liens urbains entre Paris et les communes riveraines sera un de nos mots d'ordre : en plus de liaisons cyclables créées aux portes de la Chapelle, de Saint-Ouen, de Brancion, de Vanves (et bien d'autres), une transformation complète de la Porte de Montreuil en place métropolitaine va être engagée. L'entretien de la voirie, de même que la signalétique horizontale et verticale feront l'objet d'une attention et de moyens renforcés. « Paris se transforme » et cela s'accompagnera d'un effort particulier pour informer les riverain.ne.s avant et tout au long des chantiers.

Les mesures prises récemment par la Ville pour mieux réguler l'occupation de l'espace public seront confortées : la municipalisation du contrôle du stationnement payant de surface, le transfert à la Ville des Agents de surveillance de Paris et leur affectation à de nouvelles missions en lien avec les déplacements, la mise en place d'une cellule de vidéo-verbalisation. De même, la création de places de stationnement pour deux roues pour libérer les trottoirs sera poursuivie. Des règles de circulation et de stationnement des nouveaux véhicules en flotte libre (vélos, trottinettes,...) opérés par des acteurs privés seront mises en œuvre pour veiller à la bonne cohabitation et à la sécurité de tous les usagers de l'espace public. Dans ce cadre, des emplacements de stationnement spécifiques dans tous les arrondissements seront progressivement déployés.

Cette politique en faveur des mobilités douces est également une **priorité pour les agents de la collectivité**. Ainsi, 2019 constituera la première année de mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo (IKV), qui vise à promouvoir l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail des agents. Par le biais de ce dispositif, la Ville anticipe largement l'obligation qui sera faite aux collectivités territoriales sur ce sujet à horizon 2020 (contenue dans l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités). Au total, rappelons que la Ville consacre déjà annuellement près de 16 M€ aux aides à la mobilité de ses agents (remboursement partiel du pass Navigo, remboursement de l'abonnement Vélib, participation à l'achat d'un vélo électrique et participation mensuelle aux frais de transport des agents à mobilité réduite).

Faire de Paris une ville toujours plus inclusive et accessible, préservant la mixité sociale

La métropole inclusive que nous mettons en place doit l'être pour tous les publics, quels que soient leur âge et leur niveau de vie. Cette dimension de la « Ville pour tous » fait partie intégrante de l'ADN de Paris. Paris ne serait plus Paris si certains pans de la société ne pouvaient plus y vivre et s'y épanouir. C'est notre force et il faut la préserver à tout prix.

Ainsi, cette année encore, la Ville de Paris fait le choix de la **solidarité** envers les plus démunis d'entre nous, allant bien au-delà de ses compétences légales. En 2019, nous mobiliserons par exemple à nouveau les moyens de la Ville pour accueillir plus dignement les personnes venues chercher refuge à Paris, bien que cela relève de la compétence de l'État.

Par ailleurs, un réseau de haltes de nuit sera déployé pour des mises à l'abri de proximité pour les plus exclus, notamment deux haltes de nuit dédiées aux femmes sans-abri dont une au sein de l'Hôtel de Ville.

S'agissant de l'hébergement, nous mobilisons également à disposition de l'État les sites disponibles sur le domaine intercalaire de la Ville et celui des bailleurs sociaux pour permettre la création de places d'hébergement. Un investissement important est également mis en place pour la construction de pensions de famille qui permettent l'accès à un logement pérenne pour les Parisien.ne.s issus de la rue. Le dispositif Louez Solidaire permet aussi de compléter cette offre en rendant des logements privés accessibles pour des ménages précaires accompagnés.

Sur le volet de la protection de l'enfance, nous cofinancerons avec l'Agence régionale de santé (ARS) de nouvelles structures adaptées pour la prise en charge d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et souffrant de troubles autistiques ou de troubles du comportement. Par ailleurs, le plan ambitieux de réorganisation du secteur de l'Aide sociale à l'enfance se traduit par la création de 50 postes à la sous-direction des affaires familiales et éducatives.

Cette ambitieuse politique en faveur des solidarités se double d'un effort constant en faveur du **logement**. Grande priorité de la mandature, l'effort considérable réalisé depuis 2014 doit, plus que jamais, être poursuivi face à la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des prix de l'immobilier. C'est dans cet esprit que la Ville engagera d'importants moyens financiers l'année prochaine, dans la continuité de ceux déployés depuis le début de mandat. Ainsi, 408 M€ en investissement seront consacrés à la création de nouveaux logements sociaux dans notre ville, en poursuivant nos efforts de rééquilibrage territorial. Les politiques de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux comme la politique de préemption dans le secteur diffus ou la transformation de bureaux seront de nouveau mobilisés. A titre de rappel, le taux de logement social était au 1^{er} janvier 2017 de 20,53 % contre 18,5 % il y a encore trois ans et 13,4 % en 2001.

Nous devons être intransigeants avec la qualité de nos politiques en faveur des plus jeunes d'entre nous. Une politique de petite enfance et d'éducation de qualité est incontournable pour assurer le dynamisme d'une ville.

S'agissant de la **petite enfance**, l'ouverture cet automne de la 3000^{ème} place de crèche confirme l'engagement de la Ville dans ce domaine, et la correcte exécution du plan 5000 places durant la mandature. Dans le souci de répondre à la diversification des modes de garde souhaitées par les familles, une maison d'assistantes maternelles dans le 11^{ème} arrondissement ouvrira ses portes au premier trimestre 2019.

À l'école et au collège, nous maintenons l'effort budgétaire pour garantir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage, avec une attention particulière apportée aux quartiers populaires. Une nouvelle opération « Tous Mobilisés » se déroulera ainsi tout au long de l'année scolaire 2018-2019 sur onze établissements tandis que des opérations de restructuration d'écoles et de collèges se poursuivront, par exemple les opérations des collèges Claude Bernard (19^{ème} arrondissement) ou Lucie Faure (20^{ème} arrondissement). Un plan d'embellissement des écoles et des collèges sera également déployé, avec une attention portée aux travaux de mise en sécurité. En outre, deux nouveaux établissements scolaires seront achevés en 2019 : l'école maternelle Rostropovitch dans le 17^{ème} arrondissement et l'école polyvalente Chapelle international dans le 18^{ème} arrondissement.

Paris poursuit son investissement dans la **jeunesse** à travers le BAFA citoyen, qui concerne plus de 800 jeunes, le dispositif Paris Jeunes vacances, dont profitent 1500 jeunes, ou encore le passage de 150 à 400 du nombre de services civiques.

Nous sommes également très vigilants à la qualité de vie des **seniors**, en particulier les plus modestes. Après s'être mobilisée pour encourager la mobilité des seniors les plus modestes avec la gratuité du Pass Paris seniors sous conditions de ressources, la Ville de Paris poursuit son engagement auprès des personnes âgées les plus vulnérables et les plus isolées grâce au service parisien d'accompagnement des aînés qui ouvrira prochainement. Le service « Paris en compagnie » permettra aux seniors d'être accompagnés dans leurs déplacements du quotidien et de renouer le lien avec leur quartier et ses habitant.e.s. En outre, afin d'améliorer encore les dispositifs d'information et d'orientation et l'accès aux droits, la Ville, en partenariat avec l'ARS, poursuit le déploiement des Maisons des aînés et des aidants, guichets uniques d'information, sur tout le territoire parisien.

Au-delà, la Ville maintient son ambition pour **l'accès aux soins** de toutes et tous. Les Assises Parisiennes de la Santé, qui ont donné lieu à un large débat jusqu'en avril 2017, permettent d'orienter les actions de la ville en matière de santé publique à partir de priorités qui ont été partagées très largement avec les professionnel.le.s et institutions du secteur de la santé, mais également avec les Parisien.ne.s. Qu'elle passe par le soutien à l'action associative (3 M€ au BP 2019) ou l'activité de ses services, la politique parisienne en matière de prévention et d'offre de soins se nourrit de cet exercice de démocratie sanitaire inédite à Paris. C'est sur cette base qu'a été signé en juin 2018 le premier Contrat Local de Santé Parisien passé avec l'État (ARS et Préfecture de Région) et l'Assurance Maladie, largement consacré à l'objectif commun de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'année 2019 sera celle de sa mise en œuvre.

Parmi les priorités de l'année prochaine figure le renforcement très important des moyens consacrés à la prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues, afin de réduire la consommation sur l'espace public, de renforcer les dispositifs de réduction des risques et d'améliorer la tranquillité publique des quartiers les plus exposés à la consommation de rue.

Ce plan sera doté de moyens matériels et humains important, d'environ 1 M€, en lien avec les partenaires de la Ville comme l'ARS, l'État et le tissu associatif spécialisé.

Au-delà, de nouveaux équipements sanitaires ouvriront ou seront modernisés. Après une étape importante avec la généralisation des horaires d'ouverture élargis (8h-19h) à l'ensemble des centres de santé et dentaires et l'aboutissement du chantier de leur informatisation, deux nouveaux centres, après l'inauguration récente de celui de l'Épée de Bois (5^{ème} arrondissement), seront ainsi ouverts en 2019 (Au Maire Volta – Yvonne Pouzin dans le 3^{ème} arrondissement et le Centre de Santé Balkans dans le 20^{ème} arrondissement). Les travaux de modernisation du centre Edison, dans le 13^{ème} arrondissement, débiteront également l'année prochaine.

Le déploiement du dispositif Paris Med de soutien à l'installation de professionnels de santé va s'accélérer avec comme objectif de multiplier les installations, contribuant ainsi à faire face à la baisse de la démographie médicale à Paris en ciblant les quartiers les plus déficitaires en offre de soins. Plusieurs Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et cabinets Paris Med ouvriront en 2019. En parallèle, le nouveau Centre de Santé Sexuelle à l'Hôtel Dieu, dans le cadre d'un partenariat entre les équipes de la Ville et de l'AP-HP, ouvrira ses portes au premier trimestre 2019.

Cette politique inclusive s'articule également autour de notre action en faveur de l'accessibilité de tous les services publics parisiens aux personnes en situation de **handicap**. À la suite de la mise en place du Pass Paris Access' gratuit sous conditions de ressources, les moyens alloués à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) seront maintenus en 2019. Un effort sera particulièrement réalisé en faveur du déploiement du logement accompagné, en lien avec les bailleurs sociaux de la Ville. 70 logements seront ainsi mobilisés sur le contingent de la Maire de Paris chez les bailleurs suivants : Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp. Par ailleurs, s'agissant des créations de places et de services, les efforts se poursuivent et s'inscrivent dans la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 qui comporte un engagement à la création de 376 places et nouvelles solutions.

Cette politique d'amélioration continue des services publics parisiens passe également par une action renforcée en matière culturelle et sportive.

En matière **culturelle**, de nombreux chantiers lancés sous cette mandature en faveur des établissements culturels parisiens et de leurs usagers verront le jour en 2019. Nous aurons ainsi la chance de proposer aux Parisien.ne.s de découvrir, entre autres, le nouveau Théâtre du Châtelet, le réaménagement des Catacombes ou encore le nouveau musée Carnavalet à l'automne prochain. Les élèves des conservatoires du 14^e, du 15^e et du 20^e arrondissement profiteront également de bâtiments neufs ou rénovés.

2019 marquera la poursuite des engagements et des dispositifs en faveur de l'accès d'un nombre toujours plus important de Parisien.ne.s, et en particulier des plus jeunes, à des pratiques artistiques et culturelles. L'agrandissement du conservatoire du 14^{ème} arrondissement permettra à 600 petits Parisien.ne.s supplémentaires de bénéficier d'un enseignement artistique. Nous atteindrons ainsi l'objectif de 2 800 places supplémentaires créées sous cette mandature dans les conservatoires.

D'ici à 2020, 3,5M€ seront consacrés à l'acquisition d'instruments de musique pour les conservatoires, les centres d'animation et les écoles. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la réforme des conservatoires qui a permis cette année à 84 % des enfants de CP de bénéficier d'une initiation à la musique. Nous poursuivrons également l'organisation et le financement des 500 ateliers prodigués par les conservatoires parisiens sur le temps périscolaire.

La création de nouveaux postes de bibliothécaires permettra de porter à dix le nombre de bibliothèques ouvertes le dimanche, donnant ainsi un accès privilégié et renforcé à l'immense richesse des collections présentes dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris.

Deux nouvelles autorisations de programme seront inscrites pour la création d'une bibliothèque et d'une médiathèque. Ainsi, 5,5 M€ seront consacrés à la réalisation d'une bibliothèque dans la ZAC Paul Bourget (13^{ème}), venant ainsi parachever la restructuration de la cité Paul Bourget et le désenclavement de l'îlot. 17 M€ sont prévus pour la construction d'une médiathèque sur le site de l'ancien lycée Jean Quarré dans le secteur de la place des Fêtes (19^{ème}).

Le plan d'inclusion par les arts et la culture prévoit également la création d'une enveloppe de 150 000€ pour financer et accompagner des projets d'innovation sociale dans le champ de la culture.

Notre politique culturelle soutient également la création professionnelle portée à la fois par les institutions publiques et les acteurs privés. Il s'agit de valoriser la création artistique afin d'assurer le maintien d'une offre de spectacle vivant dans toute sa diversité. La Ville accompagnera en 2019 l'intégration de l'Orchestre de Paris dans la Philharmonie, pour un projet fort et un rayonnement amplifié tout en gardant ce qui fait l'identité et la singularité de cet orchestre d'excellence. Les Parisien.ne.s découvriront également les propositions des nouvelles directions de la maison des Métallos, du Théâtre 13 et du Théâtre 14, ainsi que des Trois Baudets et de Fleury Goutte d'or.

Notre politique culturelle se déploie aussi en faveur de l'identité de Paris comme capitale de la culture. C'est ainsi que nos dispositifs en faveur des librairies, disquaires et cinémas indépendants nous permettent d'être en tête des villes monde en matière de diversité de l'offre culturelle de proximité. Le lancement du 1% marché de l'art avec le Crédit Municipal de Paris a été salué par les professionnels de l'art. Et parce que la Maire de Paris a souhaité que l'art se déploie dans tous les projets d'envergure, l'accompagnement artistique du T3 Nord donnera le jour à trois œuvres, dans le cadre d'une démarche participative pilotée par les Nouveaux Commanditaires. C'est également dans cette perspective qu'une vingtaine de lieux dans l'espace public seront proposés à des artistes, des collectifs ou des galeries via l'appel à projet Embellir Paris afin de poursuivre le déploiement d'œuvres d'art dans la capitale en 2019.

Cette action en faveur de la culture se matérialise enfin dans le soutien de la Ville aux travaux de mise aux normes des salles indépendantes de musiques actuelles, que ce soit en matière d'insonorisation, d'accessibilité, de sécurité et de sûreté. À ce jour, 37 projets d'investissement ont été soutenus (2,6 M€) et 51 aides aux projets d'activité (755 k€) ont été octroyées.

En matière sportive, Paris sera cette année encore l'hôte d'un événement majeur du sport international, en accueillant la Coupe du monde de football féminine. En adéquation avec la feuille de route proposée par la maire pour cette mandature, le plan d'accompagnement ambitieux mis en place par la Ville de Paris doit permettre d'accentuer encore le développement de la pratique féminine dans le sport. L'horizon de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 se traduit dès aujourd'hui par une politique ambitieuse qui sera développée dès cette année, en partenariat avec les autres parties prenantes de l'événement, en particulier le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, la SOLIDEO et le département de Seine Saint-Denis. Au-delà de l'importance de la manifestation sportive, qui fera de Paris la capitale du monde au mois d'août et de septembre 2024, nous devons profiter de cette incroyable dynamique pour, dès maintenant, transformer cet événement planétaire en un puissant levier de transformation de notre ville, en matière sportive évidemment mais aussi plus largement.

Le travail continuera également sur les nombreux projets d'accompagnement déjà engagés par la collectivité, tels que la baignabilité de la Seine, l'emploi, l'éducation, l'incitation à la pratique, avec un focus particulier sur le sport comme levier de raccrochage scolaire, ou encore le sport santé.

Nos efforts se sont également accentués pour continuer à protéger le secteur associatif sportif des incertitudes nationales. À l'aune d'une transformation profonde de la gouvernance nationale du sport, et après une baisse drastique du nombre d'emplois aidés en 2017 et 2018, nous maintiendrons les moyens alloués au sport de proximité, nous poursuivrons notre programme ambitieux de formation des bénévoles parisiens et nous créerons de nouveaux lieux de vie à destination des clubs dans nos équipements sportifs.

Nous allons également rénover en 2019 un nombre significatif d'équipements sportifs de proximité au service de la pratique sportive des Parisien.ne.s en améliorant les conditions d'accueil de nombre d'entre eux et en continuant la livraison de nouveaux équipements, avec deux nouvelles piscines (dans les 14^{ème} et 20^{ème} arrondissements) mais également la création d'une baignade estivale dans le 12^{ème} arrondissement dans la cadre de notre « Plan Nager à Paris », la mise en service de trois nouveaux gymnases (dans les 13^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements), ou encore la rénovation lourde du multi équipement emblématique Saint Merri (4^{ème}).

Cette politique inclusive concerne enfin le champ de **l'accompagnement vers l'emploi** à travers des politiques d'insertion professionnelle. Au-delà du soutien invariant apporté à une centaine de structures par l'activité économique (6 000 salariés en insertion chaque année), un nouvel équipement s'ouvrira dans le 13^{ème} arrondissement grâce au traiteur solidaire la table de Cana, avec un laboratoire de transformation des invendus alimentaires par des personnes en insertion.

La Ville poursuivra ainsi son action de soutien aux publics éloignés de l'emploi, à travers nos principaux opérateurs : la Mission Locale de Paris pour le soutien aux jeunes parisiens de 18 à 26 ans, l'EPEC, chargé des clauses sociales dans les marchés, le PLIE, ou encore l'École de la 2^{ème} chance pour les jeunes décrocheurs. Cette politique s'appuiera également sur les nombreux dispositifs ou appels à projets existants : Premières heures, développement du réseau des Point Paris Emploi avec l'ouverture d'un nouveau PPE au sein de la Mairie du

14^{ème} arrondissement, le soutien à l'expérimentation territoire 0 chômeur ou encore les dispositifs de formation innovante comme Paris Code.

Ces politiques confirmeront l'attention renforcée portée depuis le début de la mandature aux **quartiers populaires**. La Ville de Paris s'est engagée pleinement, depuis 2017, au sein des États Généraux de la Politique de la Ville et a contribué activement à l'élaboration du rapport Borloo. Au cours des mois passés, et dans la continuité de l'action menée depuis 2014, Paris a agi pour mobiliser l'ensemble des leviers à sa disposition afin d'y améliorer les conditions de vie des habitants. L'année 2019 sera marquée par la poursuite de notre engagement en faveur de ces quartiers : mobilisation de l'ensemble des acteurs et politiques publiques pour y renforcer nos interventions, action décidée pour simplifier les démarches des associations, ou encore soutien aux projets des habitants notamment s'agissant des familles, de la jeunesse ou du cadre de vie.

Cette action s'accompagnera d'une politique d'amélioration notable du cadre de vie au travers d'**opérations d'aménagement**. La porte de Montreuil bénéficiera ainsi d'un investissement considérable pour son réaménagement de Porte en Place avec un espace public apaisé et revitalisé. Cet investissement complètera les projets proposés dans le cadre de *Reinventing Cities*, dont les lauréats seront connus au premier trimestre prochain. L'année 2019 sera également marquée par la finalisation de deux études majeures pour Paris : l'une sur l'avenir du boulevard périphérique menée en partenariat avec le Forum métropolitain, et l'autre sur le quartier Maine Montparnasse réalisée en partenariat avec la copropriété concernée.

Des priorités confirmées : propreté et tranquillité sur l'espace public

La qualité de vie au sein d'une ville s'observe aussi à travers les choix opérés en matière de tranquillité publique et de propreté de l'espace public. Ce sont des fondamentaux qui doivent faire l'objet d'une attention de tous les instants.

En matière de **propreté**, il faut sortir des polémiques incessantes et regarder en face la réalité des chiffres. Plus de 500 M€ sont consacrés à cette politique chaque année, au service d'une amélioration de la réalité sur le terrain. Il faut à cet égard saluer le travail des agents qui mettent en œuvre au quotidien ces actions. Aussi, au-delà de la poursuite des actions déjà engagées, nous poursuivons l'adaptation de nos moyens à l'évolution de la situation. Ainsi, nous généralisons les équipes dites « urgence propreté » à tout Paris grâce à la création de 84 postes. Toutes les divisions territoriales en bénéficieront bientôt, au service d'une meilleure réactivité.

La propreté à Paris passe également par des innovations constantes en matière de matériel. Outre l'effort réalisé pour assurer la fin des matériels roulant au diesel, de nouvelles poubelles solaires à compaction seront déployées dans les zones les plus sollicitées comme les gares ou le Champ de Mars.

Enfin, 2019 verra le maintien des moyens alloués au plan de lutte contre les rongeurs.

En matière de **sécurité**, après une année 2018 marquée par la mise en œuvre de la loi sur le Statut de Paris, et le transfert de près de 1 900 postes budgétaires, majoritairement des ASP et des contrôleurs dont une grande partie a été affectée à la DPSP, 2019 sera marquée

par montée en puissance de cette réforme. Par ailleurs, les moyens alloués aux pompiers de Paris seront stabilisés, conformément à nos engagements pour assurer le financement du plan triennal de recrutement et d'équipement de la BSPP. La subvention au groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) sera maintenue pour assurer la tranquillité des habitants du parc social des Parisien.ne.s. En lien avec l'audit de sécurité que la Maire a souhaité engager aux côtés de l'ensemble des partenaires, qui doit permettre notamment de clarifier le périmètre d'intervention des agents municipaux et d'adapter leurs moyens en conséquence, Paris poursuivra sa mobilisation au service de la sécurité et de la tranquillité des Parisien.ne.s, en ayant à cœur de mobiliser l'ensemble des réponses nécessaires : prévention, verbalisation, sécurisation ou encore médiation

Cette action en faveur de la tranquillité publique se matérialise aussi dans une action particulière en direction de la **régulation de la vie nocturne**. Le contrôle des nuisances issues de comportements bruyants en soirée liés aux rassemblements sur l'espace public, aux sorties des établissements de nuit, aux terrasses ou aux « consommations debout » sur le trottoir sont une priorité. 90 k€ seront consacrés à l'installation de nouveaux capteurs destinés à permettre l'évaluation du bruit. Les interventions de sensibilisation et de prévention sur le terrain, la médiation sur l'espace public la nuit, comme des actions plus coercitives portées par la Brigade d'Intervention de Paris en se coordonnant le mieux possible avec la Préfecture de police seront renforcées. L'objectif de la Ville est de déployer un continuum de réponses, seul susceptible de modifier durablement les comportements des usagers de la nuit tout en assurant une promotion positive des nuits parisiennes. La Ville de Paris subventionne ainsi depuis 2011 le dispositif des Pierrots de la Nuit qui accompagne les établissements pour une meilleure gestion de leur clientèle afin de limiter les nuisances et sensibiliser les noctambules au respect du sommeil des riverains.

Le rayonnement de Paris : un incontournable pour notre ville-monde

Paris, par ailleurs, ne serait pas Paris si elle n'avait pas cette force d'attraction qui en fait une ville monde.

Cette force d'attraction se mesure notamment avec le rebond connu en matière de **fréquentation touristique** après la baisse liée aux attentats de 2015.

Paris et le Grand Paris ont ainsi accueilli en 2017 plus de 41 millions de visiteurs. Grâce au plan de relance de la destination et aux investissements faits en promotion, la croissance du nombre de touristes s'est poursuivie en 2018. C'est un signal positif pour l'économie touristique, qui représente près de 10% des emplois de la capitale.

Afin de continuer à travailler au mieux l'attractivité de la capitale, nous avons souhaité recentrer notre action autour des missions de promotion de la destination et d'information des visiteurs avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP).

L'OTCP va également accélérer en 2019 sa modernisation pour lui permettre de diversifier ses ressources et de continuer sa transformation digitale.

Nous voulons enfin que le tourisme profite à tous, et notamment aux Parisien.ne.s. C'est pourquoi nous veillerons à décupler ses impacts positifs en valorisant par exemple le tourisme de savoir-faire et de nouveaux quartiers touristiques pour que les retombées soient

positives au-delà des quartiers les plus fréquentés, tout en limitant ses impacts négatifs, en travaillant à une meilleure répartition des flux et en réduisant les files d'attente sur les sites touristiques et culturels.

Cette politique touristique s'appuie notamment sur la **richesse patrimoniale et historique de notre ville**. A cet égard, l'année 2019 s'articulera notamment sur deux anniversaires importants : les 80 ans de la Retirada et les 75 ans de la Libération de Paris. Ces deux grandes commémorations feront l'objet d'un cycle d'événements culturels et mémoriels accessibles à tous les publics. Les élèves parisiens de CM2 se verront ainsi remettre une mallette pédagogique centrée sur la Libération de Paris et la semaine insurrectionnelle. Tandis que l'ouverture du nouveau musée de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin – le 25 août 2019, constituera l'un des éléments phares de l'année.

2019 verra également la première phase de réalisation du parcours de la Révolution française, dont la mission de préfiguration a été votée en Conseil de Paris.

Nous poursuivrons la mise en œuvre du plan pour le patrimoine culturel lancé en février 2015 par la Maire de Paris. Les chantiers de restauration de la Trinité (9^{ème}), de Saint-Louis en l'île (4^{ème}), de Saint-Esprit (12^{ème}), de Saint-Pierre de Montrouge (14^{ème}), de Saint-Vincent de Paul (10^{ème}), de Saint-Philippe-du-Roule (8^{ème}) seront notamment lancés. Le chantier de l'église Sainte-Croix des Arméniens s'achèvera au printemps. Les travaux de restauration de la Fontaine Stravinsky ou celle du décor intérieur du transept de l'église Saint-Eustache (peintures murales et sculptures) débiteront en 2019. Par ailleurs, les fontaines du rond-point des Champs-Élysées, conçues par les artistes-designers Ronan et Erwan Bourroullec, seront achevées au premier trimestre 2019 tandis que les deux fontaines de la porte de Saint-Cloud, créées par le sculpteur Paul Landowski, classées monument historique, seront entièrement restaurées en 2019, dans le cadre d'un projet voté au budget participatif.

L'attractivité d'une ville se mesure également à partir de son **rayonnement universitaire**. A cet égard, il faut encore une fois souligner l'accompagnement important de notre collectivité sur cette compétence non obligatoire.

En effet, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du renforcement de la place de Paris comme pôle universitaire et scientifique mondialement reconnu mais également pour permettre à tous les étudiant.e.s, quels que soient leurs moyens financiers, de vivre et d'étudier à Paris, la Ville se mobilise et cela se traduit dans son budget. Paris finance ainsi chaque année la construction de 1000 logements sociaux étudiants et chercheurs et met en œuvre des investissements majeurs de 19 M€ annuels à destination des infrastructures de recherche et d'enseignement supérieur. En outre cette année, Paris lance le vaste chantier de rénovation et d'extension de l'ESPCI Paris d'un montant total de 176 M€ d'ici à 2023 et va donner à cette école prestigieuse aux six prix Nobel un cadre de travail au meilleur niveau international et un campus plus vert, ouvert sur la ville et adapté à l'enseignement et à la recherche du XXI^e siècle.

Notre ville doit consolider son dynamisme économique en s'appuyant sur des politiques volontaristes en direction des différents secteurs industriels et commerciaux.

Cette action en faveur du développement économique s'appuie en particulier sur le projet de **l'Arc de l'innovation** qui continuera d'être le lieu de projets immobiliers co-financés par la Ville de Paris en partenariat avec la RIVP ou d'autres partenaires privés. Ainsi, en 2019,

verront le jour des projets comme la Villa du Lavoir (10^{ème} arrondissement, 13 ateliers de métiers d'art, de la mode et du design), Métropole 19 (19^{ème} arrondissement, 3000 m² rénovés et dédiés au « Fabriquer Paris » au sein de cet hôtel artisanal et industriel), ou encore le 360 Paris Music Factory dans le 18^{ème} pour l'innovation culturelle. En complément, l'Arc de l'innovation bénéficiera de financements entièrement privés à hauteur de 600 k€ pour le soutien aux initiatives locales innovantes, avec l'accompagnement de Paris&Co.

Par ailleurs, la Ville se fixe pour objectifs la préservation de la diversité commerciale et la valorisation de nos **commerces** et de nos artisans de proximité. Nous poursuivrons une politique ambitieuse d'animation commerciale, avec notamment le maintien d'un budget conséquent pour les subventions des illuminations de fin d'année qui participent à l'attractivité de la capitale et pour notre politique de soutien aux associations de commerçants pour la mise en place d'actions de proximité. Nous maintenons par ailleurs un budget spécifique dédié à la remise de plusieurs prix à des artisans afin de valoriser leur savoir-faire et leur dynamisme comme par exemple via le *Label Fabriqué à Paris* créé il y a un an et qui met en avant l'excellence ainsi que la diversité de l'artisanat parisien.

Une action renforcée sera conduite également pour lutter contre la désertification commerciale à travers la poursuite de la mise en œuvre du contrat Paris'Commerces. 7 M€ de crédits de paiement sont ainsi inscrits ainsi que 1 M€ supplémentaire pour accélérer les opérations d'acquisition des murs commerciaux pour y installer des commerces, de l'artisanat ou des services de proximité.

Une attention renforcée sera également portée à l'entretien courant de nos marchés découverts.

Enfin, nous continuons notre politique en faveur des kiosquiers de presse avec d'une part, la reconduction du système d'aide de 1,8 M€ aux kiosquiers les plus fragiles et le dispositif exceptionnel d'indemnisation pour compenser la période de fermeture liée au renouvellement des kiosques.

Acteur majeur de la diplomatie des villes, la Ville de Paris participe activement à plusieurs réseaux européens et mondiaux de villes. Paris poursuivra en 2019 son engagement au soutien de la Francophonie et de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Paris participe également au C40 (*Climate Cities Leadership Group*), réseaux des grandes et métropoles mobilisées contre le changement climatique. La Maire préside le C40 depuis 2016 et y a impulsé de nombreux projets comme le programme *Women4climate* dont Paris accueillera la 3^{ème} session en février prochain.

Fidèle à ses valeurs et à son histoire, Paris poursuivra sa mobilisation en faveur des droits de l'Homme notamment en soutenant les acteurs, les associations parisiennes qui œuvrent pour la défense des droits et des libertés.

Paris soutient enfin les actions de développement en faveur des pays du Sud à hauteur de 1 M€ par an. La solidarité des Parisien.ne.s s'exprime à travers de nombreux programmes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les dispositifs 1 % déchets et 1 % énergie. La Ville consacrera en 2019, et cette année encore, près de 2 M€ aux programmes de lutte contre le VIH/Sida.